
**L'ÉVOLUTION DES FINANCES
PUBLIQUES AU QUÉBEC,
AU CANADA ET DANS
LES PAYS DE L'OCDE**

Octobre 1996



Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

ISBN : 2-550-30736-4

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 1996

Date de parution : Octobre 1996

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
I. Évolution des finances publiques du Québec et des autres gouvernements au Canada	7
A) Une tendance générale : hausse de l'endettement	7
B) Le Québec a pris du retard dans le redressement de ses finances publiques	13
C) Les gestes posés par les gouvernements provinciaux pour redresser leurs finances publiques.....	15
D) Les objectifs financiers des provinces	19
II. Évolution des finances publiques des pays de l'OCDE	21
A) Une hausse de l'endettement	21
B) Le redressement budgétaire est maintenant une priorité	25
C) Les gestes posés par certains pays pour redresser leurs finances publiques	26
Conclusion	33
ANNEXES	35

INTRODUCTION

Lors de la Conférence sur le devenir social et économique de mars dernier, un consensus est intervenu entre le gouvernement du Québec et ses partenaires à l'effet d'éliminer le déficit budgétaire en 1999-2000.

À l'occasion du Discours sur le budget 1996-1997, le gouvernement a annoncé un plan financier rigoureux visant à atteindre cet objectif. Le plan de réduction du déficit repose d'abord sur la réduction des dépenses de programmes. Il comprend aussi des mesures visant à accentuer la lutte à l'évasion fiscale, améliorer la rentabilité des sociétés d'État et resserrer certains avantages fiscaux.

Le gouvernement du Québec n'est pas le seul à procéder à un redressement majeur de ses finances publiques. C'est également le cas de l'ensemble des gouvernements au Canada et de la plupart des pays industrialisés.

L'objectif de ce document est d'examiner l'évolution des finances publiques ailleurs au Canada et dans les pays de l'OCDE, ainsi que les mesures adoptées par ces gouvernements pour redresser leurs finances publiques.

I. ÉVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC ET DES AUTRES GOUVERNEMENTS AU CANADA

Cette section présente d'abord l'évolution des finances publiques du Québec, des autres provinces canadiennes ainsi que du gouvernement fédéral depuis le début des années quatre-vingts. Elle décrit ensuite les principaux gestes posés par les gouvernements provinciaux durant cette période pour redresser leurs finances publiques.

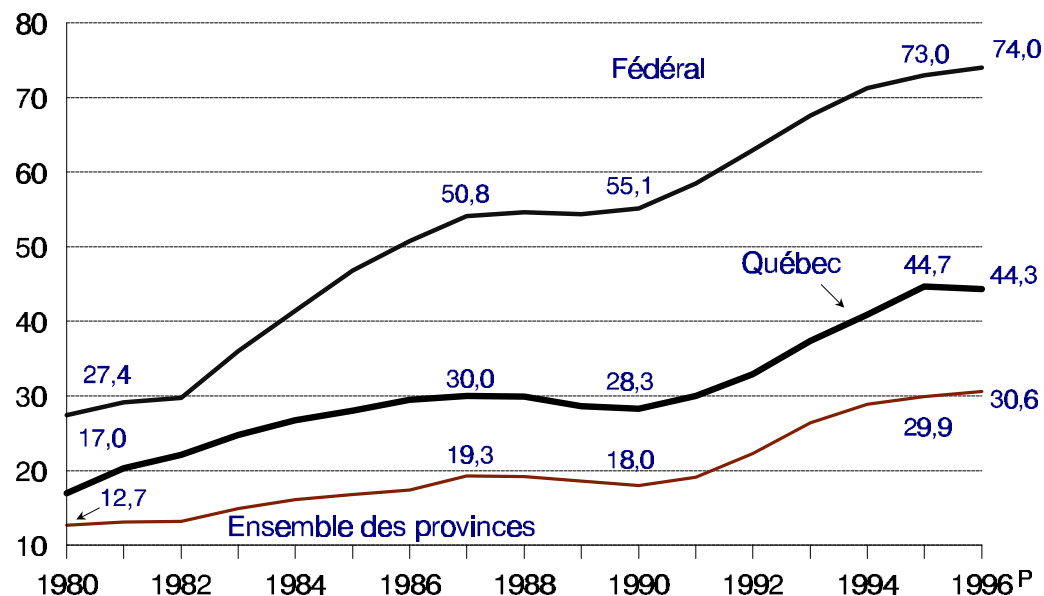
A. Une tendance générale : hausse de l'endettement

La situation financière des provinces canadiennes et du gouvernement fédéral s'est détériorée graduellement au fil des ans. Depuis le début des années quatre-vingts, la dette de l'ensemble des provinces en proportion de leur produit intérieur brut (PIB) a plus que doublé, passant de 12,7 % au 31 mars 1980 à 30,6 % au 31 mars 1996. En mars dernier, la dette de l'ensemble des provinces s'élevait à 237 milliards de dollars, ce qui correspondait à 7 928 dollars en moyenne par habitant.

Le Québec n'a pas échappé à la tendance générale alors que sa dette par rapport au PIB a elle aussi plus que doublé durant cette période. La dette du Québec représente maintenant 10 393 dollars par habitant, soit 31 % de plus que la moyenne canadienne.

En ce qui a trait au gouvernement fédéral, sa dette en pourcentage du PIB est passée de 27,4 % au début des années quatre-vingts à 74,0 % au 31 mars 1996. À cette date, sa dette s'élevait à 574 milliards de dollars, soit 19 235 dollars par habitant.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE (en pourcentage du PIB)

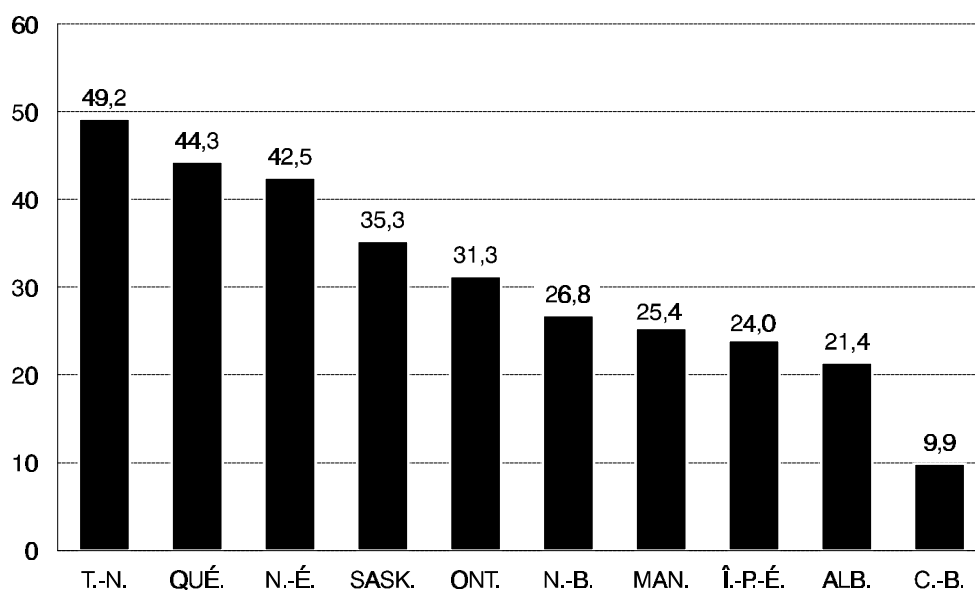


P : Préviation.

Sources : Budgets, rapports financiers et comptes publics des divers gouvernements.

Alors qu'au début des années quatre-vingts, le Québec occupait le cinquième rang parmi les provinces pour ce qui est du niveau de la dette en proportion du PIB, il se situe maintenant au second rang, tout juste derrière Terre-Neuve. La dette totale du gouvernement du Québec s'élève à 76,5 milliards de dollars et représente 44,3 % du PIB. Exprimée en dollars par habitant, la dette du Québec (10 393 dollars par habitant) est la plus élevée au Canada.

DETTE DES PROVINCES AU 31 MARS 1996 (en pourcentage du PIB)



Sources : Budgets, rapports financiers et comptes publics des diverses provinces.

Les récessions économiques ont laissé des séquelles

La situation financière des gouvernements au Canada s'est détériorée de façon importante à chacune des deux dernières récessions économiques.

Lors de la récession de 1981-1982, le déficit budgétaire des provinces en proportion du PIB a presque doublé, passant de 1,5 % du PIB en 1981-1982 à 2,8 % en 1982-1983, et il s'est maintenu en moyenne à 2,1 % du PIB jusqu'en 1986-1987. En conséquence, le ratio d'endettement des provinces est passé de 12,7 % du PIB au 31 mars 1980 à 19,3 % sept ans plus tard. En ce qui a trait au gouvernement fédéral, son déficit a également subi une forte augmentation. Il a atteint 8,6 % du PIB en 1984-1985.

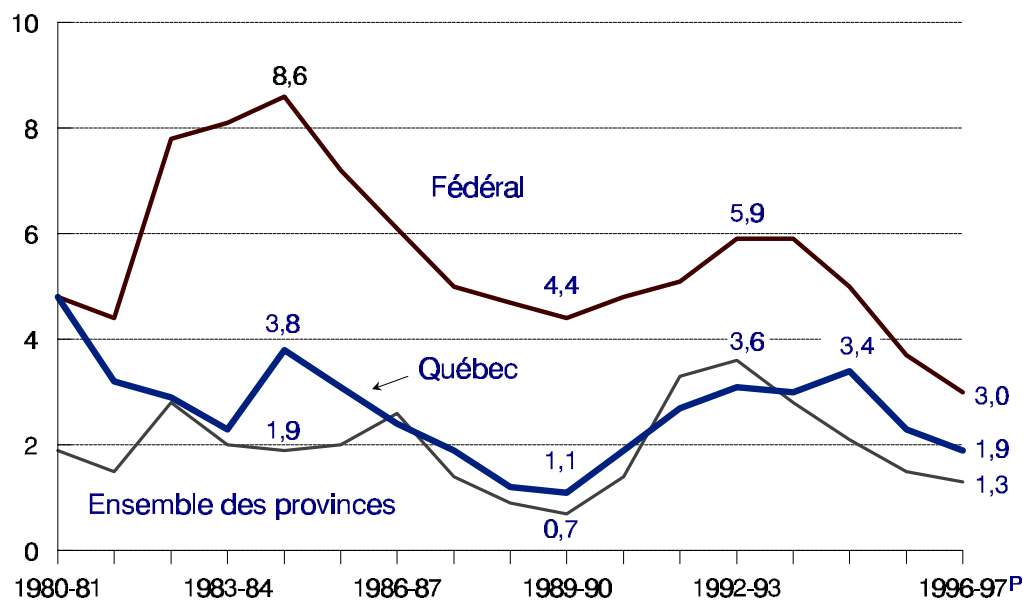
Au cours de la période qui a suivi la récession, les gouvernements au Canada n'ont pas redressé suffisamment leur situation budgétaire. Malgré la croissance économique de 4,2 % en moyenne par année observée de 1984 à 1989, les

gouvernements n'ont pas réussi à éliminer leurs déficits et ils n'ont pas ramené leur endettement en proportion du PIB au niveau où il se trouvait avant le début de la récession de 1981-1982. Ainsi, la dette de l'ensemble des provinces s'établissait à 18,0 % du PIB au 31 mars 1990 comparativement à 13,1 % le 31 mars 1981 et la dette du gouvernement fédéral correspondait à 55,1 % du PIB au 31 mars 1990 comparativement à 29,7 % neuf ans plus tôt. Les gouvernements au Canada n'étaient donc pas dans une position favorable lorsque la récession de 1990-1991 est survenue.

L'examen de l'évolution des ratios financiers au cours de la dernière récession montre d'ailleurs qu'il y a alors eu une détérioration majeure des finances publiques, tant pour les provinces que pour le gouvernement fédéral. Les déficits des provinces et celui du gouvernement fédéral ont atteint respectivement 3,6 % et 5,9 % du PIB en 1992-1993, ce qui a fait gonfler à nouveau la dette des gouvernements.

ÉVOLUTION DES DÉFICITS DES PROVINCES ET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

(en pourcentage du PIB)



P : Préviation.

Sources : Budgets, rapports financiers et comptes publics des divers gouvernements

La détérioration de la situation financière du gouvernement fédéral a toutefois été moins prononcée lors de la dernière récession qu'au cours de la précédente. Cela est attribuable notamment au fait que le gouvernement fédéral a effectué d'importantes réductions de dépenses au cours de cette période. Entre autres, il a procédé à des réformes majeures du régime d'assurance-chômage et augmenté de façon substantielle les taux de cotisation. De plus, il a effectué des coupures dans ses programmes de transferts aux provinces, notamment en gelant puis en diminuant sa contribution au Financement des programmes établis et en appliquant un plafond à la hausse de sa contribution au Régime d'assistance publique pour les provinces les mieux nanties, puis en diminuant également sa contribution. Ces mesures ont permis de limiter la hausse de son déficit comparativement à ce qui avait été constaté lors de la récession précédente.

La croissance de l'économie est maintenant plus lente

En plus des effets des deux dernières récessions, les gouvernements au Canada ont eu à gérer leurs finances publiques dans un contexte de ralentissement graduel de la croissance de l'économie et de leurs revenus fiscaux, alors que les pressions sur leurs dépenses se sont maintenues. La croissance de l'économie canadienne est passée de 5,9 % durant les années soixante, à 4,2 % par année au cours des années soixante-dix et à 3,0 % par année au cours de la dernière décennie. De 1990 à 1995, la croissance économique n'a été que de 1,2 % par année en moyenne au Canada.

TAUX DE CROISSANCE DU PIB RÉEL (en pourcentage)

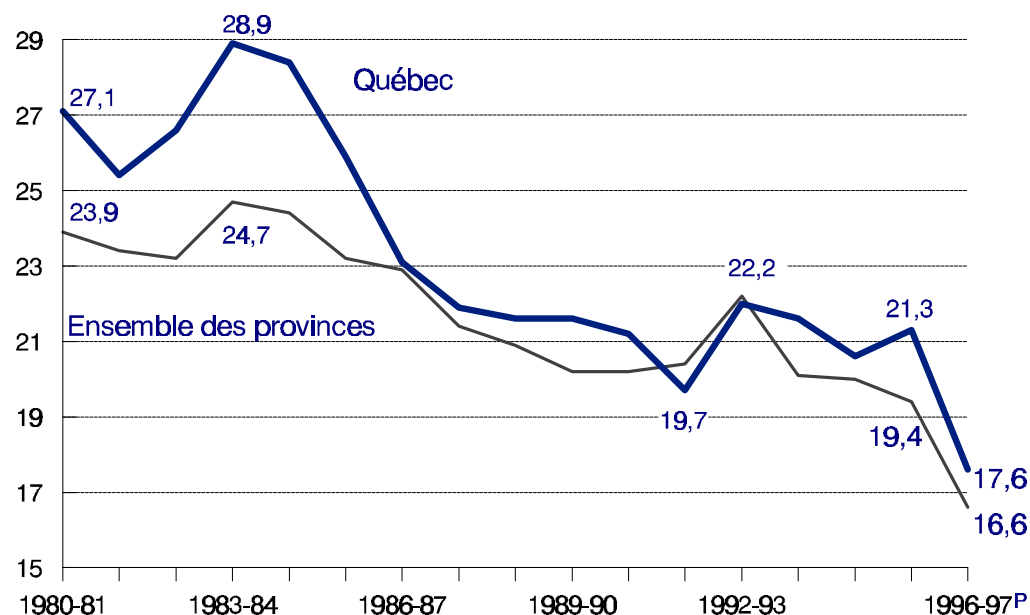
	Années 1960	Années 1970	Années 1980	Années 1990 à 1995
Terre-Neuve	5,8	5,0	1,5	- 0,3
Ile-du-Prince-Édouard	2,9	5,2	2,3	1,6
Nouvelle-Écosse	4,1	3,6	2,6	0,5
Nouveau-Brunswick	5,0	4,1	3,5	1,0
Québec	5,5	3,9	2,4	0,9
Ontario	6,2	3,7	3,7	0,6
Manitoba	5,1	3,0	2,2	0,8
Saskatchewan	5,5	2,8	2,0	1,9
Alberta	6,4	6,7	2,5	2,8
Colombie-Britannique	7,2	5,0	3,2	2,7
Canada	5,9	4,2	3,0	1,2

Source : Conference Board du Canada.

La réduction des transferts fédéraux a aggravé les problèmes des provinces

Les coupures massives appliquées par le gouvernement fédéral dans ses transferts financiers aux provinces depuis le début des années quatre-vingts constituent un autre facteur qui a contribué à aggraver les problèmes de finances publiques des provinces. Ainsi, les transferts financiers fédéraux ne représentent plus que 16,6 % des revenus budgétaires des provinces en 1996-1997 comparativement à 24,7 % en 1983-1984. Dans le cas du Québec, les transferts fédéraux ont chuté encore davantage, passant de 28,9 % à 17,6 % des revenus budgétaires au cours de cette période.

ÉVOLUTION DES TRANSFERTS FINANCIERS FÉDÉRAUX (en pourcentage des revenus budgétaires)



P : Préviation.

Sources : Budgets, rapports financiers et comptes publics des divers gouvernements.

B. Le Québec a pris du retard dans le redressement de ses finances publiques

Les difficultés budgétaires actuelles du gouvernement du Québec ne sont pas seulement imputables à la faible croissance économique et aux coupures dans les transferts financiers en provenance du gouvernement fédéral. Elles sont aussi dues au fait que le Québec a pris du retard dans l'assainissement de ses finances publiques.

Certaines provinces ont entrepris de réduire leur déficit d'une façon substantielle dès 1992-1993 et la plupart des provinces ont joint le mouvement l'année suivante.

En ce qui concerne le Québec, il a continué à réaliser des déficits importants en 1993-1994 et 1994-1995, qui ont atteint respectivement 3,0 % et 3,4 % du PIB, comparativement à 2,2 % et 0,7 % dans les autres provinces. En outre, le gouvernement du Québec a procédé à une baisse des impôts en 1994-1995.

ÉVOLUTION DU DÉFICIT

	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96
Déficit du Québec				
. en M\$	4 932	4 894	5 710	3 966
. en % du PIB	3,1	3,0	3,4	2,3
Déficit du Québec s'il représentait la même proportion du PIB qu'observée en moyenne dans les autres provinces				
. en M\$	4 932	3 532	1 168	346
. en % du PIB	3,1	2,2	0,7	0,2
Écart (en M\$)	—	1 362	4 542	3 620

Ce n'est qu'en 1995-1996 que le Québec a commencé à réduire son déficit en proportion du PIB. Il s'agit donc d'un retard de deux ans par rapport aux autres provinces.

Si le Québec avait eu un déficit en proportion du PIB équivalent à celui observé en moyenne dans les autres provinces, la dette du Québec serait inférieure de près de 10 milliards de dollars à ce qu'elle est actuellement. La conséquence de cette dette additionnelle, c'est que le gouvernement doit assumer des dépenses de service de la dette plus élevées. Cela oblige maintenant le gouvernement à réaliser des efforts budgétaires additionnels pour atteindre ses objectifs financiers.

La croissance des dépenses de programmes a été beaucoup plus forte au Québec que dans le reste du Canada

Un des éléments importants qui explique le retard qu'a pris le Québec, c'est le fait qu'il a continué à dépenser à un rythme plus élevé que les autres provinces au sortir de la dernière récession.⁽¹⁾

La Saskatchewan a amorcé le mouvement de réduction des dépenses en 1991-1992 en diminuant ses dépenses de programmes de 3,4 % cette année-là et de 3,7 % l'année suivante. En 1993-1994, la majorité des provinces ont emboîté le pas alors que sept d'entre elles ont affiché une baisse de leurs dépenses de programmes.

L'Alberta s'est signalée à l'automne 1993 avec la réforme annoncée par le Premier ministre Ralph Klein qui a amené une réduction des dépenses de programmes de 7,9 % en moyenne par année, entre 1993-1994 et 1995-1996.

Si les dépenses de programmes du gouvernement du Québec avaient évolué au même rythme que dans les autres provinces depuis le début des années quatre-vingt-dix, elles auraient été, en 1995-1996, inférieures de 2,7 milliards de dollars au niveau qu'elles ont atteint cette année-là.

⁽¹⁾ L'annexe 1 présente la croissance des dépenses de programmes par province depuis 1990-1991.

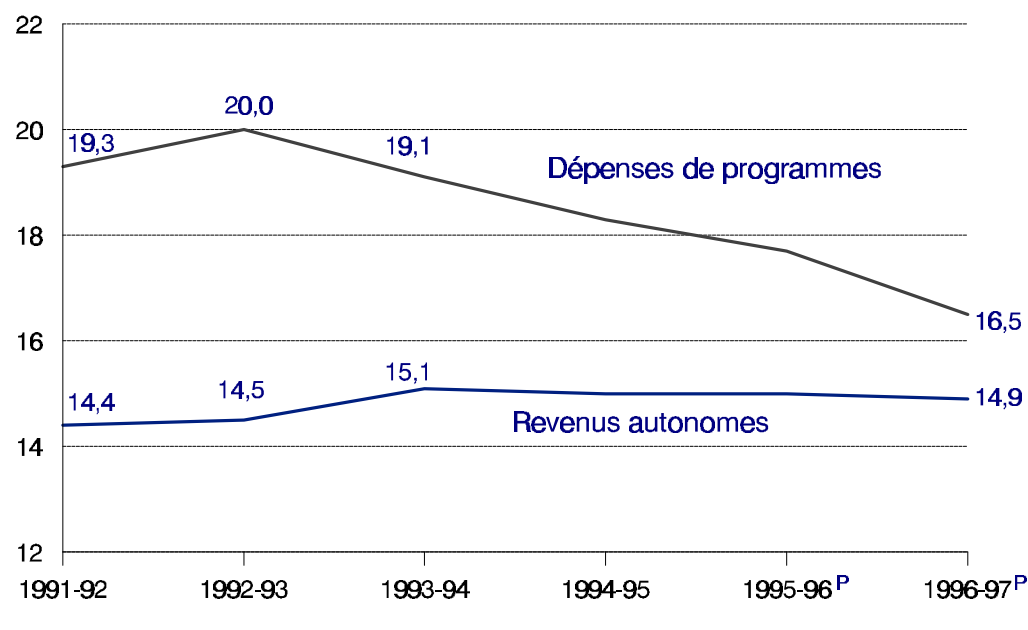
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES

	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96
Dépenses de programmes au Québec						
. en M\$	31 602	33 975	35 591	35 634	36 273	36 174
. variation (en %)	8,1	7,5	4,8	0,1	1,8	- 0,3
Dépenses de programmes au Québec si elles avaient évolué selon la croissance moyenne observée dans les autres provinces :						
. en M\$	31 825	33 416	34 118	33 333	33 433	33 500
. variation (en %)	8,9	5,0	2,1	- 2,3	0,3	0,2
Écart (M\$)	- 223	559	1 473	2 301	2 840	2 674

C. Les gestes posés par les gouvernements provinciaux pour redresser leurs finances publiques

L'examen de l'évolution des grands agrégats budgétaires depuis 1992-1993 montre que les provinces ont fait porter leurs efforts de redressement budgétaire surtout sur la réduction des dépenses de programmes plutôt que sur les hausses de fardeau fiscal. Le ratio des dépenses de programmes en proportion du PIB a en effet été réduit, alors que celui des revenus autonomes en proportion du PIB est demeuré à peu près stable.

ÉVOLUTION DES REVENUS ET DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DE L'ENSEMBLE DES PROVINCES (en pourcentage du PIB)



P : Préviation.

Sources : Budgets, rapports financiers et comptes publics des divers gouvernements.

Les principales mesures adoptées par les gouvernements provinciaux pour redresser leur situation budgétaire sont présentées ci-dessous⁽²⁾.

Masse salariale

Toutes les provinces ont adopté des mesures touchant la masse salariale de leur secteur public. La plupart ont procédé à un gel des salaires d'une catégorie ou de l'ensemble de leurs employés. Certaines ont limité la croissance des salaires. D'autres les ont même réduits. La réduction a parfois été modulée en fonction du niveau des

⁽²⁾ L'annexe 2 présente sous forme de tableaux sommaires les principales mesures qui ont été prises par les provinces depuis 1992-1993 pour assainir leurs finances publiques. Les mesures ont été regroupées par grandes catégories de dépenses. Cette annexe présente également les mesures d'augmentation des revenus autonomes par type de revenus.

salaires. À titre d'exemple, à l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de réduction était de 7,5 %, sauf pour les employés dont le revenu était égal ou inférieur à 28 000 dollars et pour lesquels la réduction était de 3,75 %.

Dans le but de réduire leur masse salariale, les provinces ont aussi eu recours au gel de l'embauche et à des réductions d'effectifs. Par exemple, en Alberta et en Ontario, les effectifs ont été réduits de plusieurs milliers de postes. De plus, certaines provinces ont mis en place des incitatifs au départ volontaire ou à la retraite anticipée.

Des congés sans solde ont aussi été imposés aux employés, cadres et hauts fonctionnaires; à titre d'exemple, jusqu'à dix jours par année en Ontario.

Santé

Plusieurs provinces ont effectué une réorganisation majeure de leur système de santé. On a procédé notamment à une réduction de la période d'hospitalisation et à un recours accru aux services de santé communautaire. Les mesures de rationalisation ont permis dans certains cas d'éliminer un grand nombre de lits d'hôpitaux. À titre d'exemple, les dépenses de santé en Alberta ont été réduites de 11,3 % sur quatre années et près de 2 000 lits d'hôpitaux ont été éliminés.

D'autres mesures ont consisté à limiter et même réduire le coût des services dispensés par les médecins. Par exemple, au Manitoba, le gouvernement a conclu une entente de cinq ans avec les médecins permettant de réduire le coût des services et limiter l'augmentation de leurs honoraires.

En ce qui a trait aux programmes de médicaments, des mesures ont été introduites afin de restreindre l'accessibilité aux programmes ou d'en réduire les coûts. On a aussi eu recours à des hausses de la contribution exigée des bénéficiaires des programmes. Par exemple, au Manitoba, la contribution a été augmentée de 10 % par année durant deux années consécutives.

Finalement, quelques provinces ont opté pour la désassurance partielle des soins dentaires ou optométriques en fonction de l'âge des patients.

Éducation

Depuis 1992-1993, plusieurs provinces ont effectué des compressions de dépenses dans le secteur de l'éducation. Les subventions de fonctionnement aux institutions d'enseignement ont été gelées ou réduites. À titre d'exemple, de 1992-1993 à 1996-1997, l'Alberta a diminué de 6,2% ses subventions aux commissions scolaires et de 15,3% celles aux institutions d'enseignement postsecondaires. À Terre-Neuve et au Manitoba, les bourses aux étudiants ont été abolies et l'aide financière est, dorénavant, accordée uniquement sous forme de prêts.

Plusieurs provinces ont réorganisé leur système d'éducation afin d'en augmenter l'efficacité. Par exemple, plusieurs ont réduit ou restructuré les commissions scolaires ou les conseils scolaires. Au Nouveau-Brunswick, le nombre de commissions scolaires a été réduit à deux : une commission scolaire pour les francophones et une autre pour les anglophones.

Sécurité du revenu et services sociaux

Une majorité de provinces ont resserré l'accessibilité aux prestations d'aide sociale. Par exemple, la Colombie-Britannique a introduit une clause de trois mois de résidence avant d'être admissible aux prestations. L'Ontario a exclu les bénéficiaires fréquentant un collège ou une université. D'autres moyens ont aussi été utilisés pour contrôler les coûts; entre autres, une vérification plus sévère de l'admissibilité, une lutte aux fraudeurs, l'obligation pour les bénéficiaires de participer à des programmes de formation et de recherche d'emploi.

Plusieurs provinces ont diminué ou gelé les prestations d'aide sociale. Depuis le 1er octobre 1995, les prestations d'aide sociale ont été réduites de 21,6% en moyenne en Ontario. D'autres provinces ont diminué l'aide pour les services à domicile, ou encore les subventions pour les frais de garderie.

Mesures d'augmentation des revenus autonomes

Depuis la dernière récession, les gouvernements provinciaux ont également eu recours à des hausses d'impôt et taxes, mais dans une moindre mesure que les réductions de dépenses de programmes, pour redresser leur situation financière.

En 1992 et 1993, toutes les provinces ont introduit des mesures visant à hausser leurs revenus budgétaires. Sauf l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta, toutes les provinces ont augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers, soit en augmentant le taux s'appliquant à l'impôt fédéral de base, soit en haussant ou créant une surtaxe ou encore en réduisant certains crédits d'impôt. Quelques provinces ont haussé l'impôt sur le revenu des sociétés ou le taux de la taxe sur la masse salariale. Deux provinces ont haussé le taux de la taxe de vente : la Nouvelle-Écosse, de 10 à 11%, et la Saskatchewan, de 7 à 9%. Les taxes sur les produits du tabac et sur les carburants ont également été majorées dans plusieurs provinces.

Depuis 1994, peu de provinces ont haussé leurs impôts et taxes. Au contraire, certaines provinces ont annoncé des baisses de fardeau fiscal, notamment pour stimuler l'activité économique. Par exemple, l'Ontario a diminué le taux de l'impôt sur le revenu des particuliers de 58 à 54% de l'impôt fédéral de base en juillet 1996, elle le baissera à 49% au 1^{er} janvier 1997 et à 40,5% d'ici 1999.

D. Les objectifs financiers des provinces

Plusieurs provinces ont commencé à récolter les fruits des gestes posés depuis la dernière récession. Six d'entre elles ont réalisé un surplus budgétaire en 1995-1996. Trois provinces seulement prévoient enregistrer un déficit en 1996-1997. Dans certaines provinces, le redressement est suffisamment avancé pour qu'elles puissent commencer à rembourser leur dette ou réduire les impôts. À titre d'exemples, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Manitoba ont adopté des plans de remboursement de leur dette et le Nouveau-Brunswick envisage de faire de même. Le gouvernement de l'Ontario a quant à lui annoncé une réduction de ses taux d'imposition des revenus des particuliers.

OBJECTIFS FINANCIERS DES PROVINCES

(en millions de dollars)

	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	99-2000	2000-01
Terre-Neuve	4	-45	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Île-du-Prince-Édouard	3	3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Nouvelle-Écosse	-181	1	8	9	13	n.d.
Nouveau-Brunswick	51	93	19	15	65	n.d.
Québec	-3 966	-3 275	-2 200	-1 200	0	0
Ontario	-8 726	-8 178	-6 600	-4 800	-2 600	0
Manitoba	157	22	18	138	323	n.d.
Saskatchewan	1	358	22	71	140	n.d.
Alberta	1 132	324	296	526	n.d.	n.d.
Colombie-Britannique	- 235	87	295	488	944	n.d.

Note : Un signe négatif (positif) indique un déficit (surplus) budgétaire.

Selon les plans financiers adoptés par chacune des provinces, seuls le Québec et l'Ontario enregistreront un déficit important en 1996-1997. Ces deux provinces ne pouvoient atteindre l'équilibre budgétaire que dans trois et quatre ans respectivement.

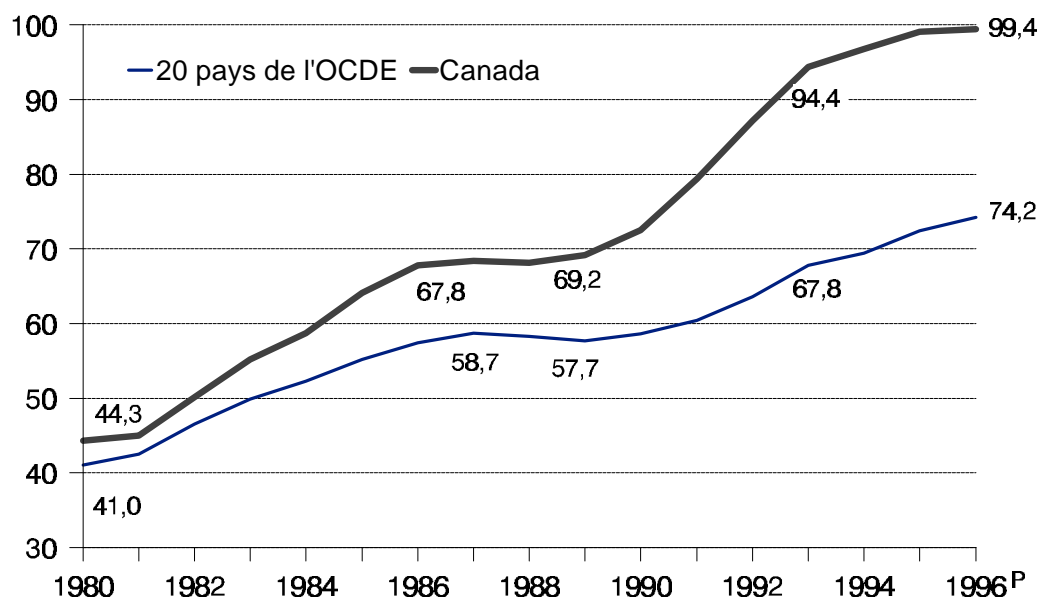
II. ÉVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE L'OCDE

Les administrations publiques au Canada ne sont pas les seules à avoir connu une détérioration de leur situation financière au cours des vingt dernières années. Le même phénomène a aussi été observé dans la majorité des pays membres de l'OCDE. Cette section examine l'évolution des finances publiques des pays de l'OCDE ainsi que les gestes que certains de ces pays ont posés pour redresser leurs finances publiques.

A Une hausse de l'endettement

Dans les pays de l'OCDE, on a observé une tendance à la hausse de l'endettement depuis le début des années quatre-vingts. Selon les données compilées par l'OCDE pour vingt pays membres, la dette brute des administrations publiques atteignait un niveau correspondant à 74,2 % de leur PIB en 1996 comparativement à 41,0 % en 1980.

ÉVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE BRUTE AU CANADA ET DANS VINGT PAYS DE L'OCDE (en pourcentage du PIB)



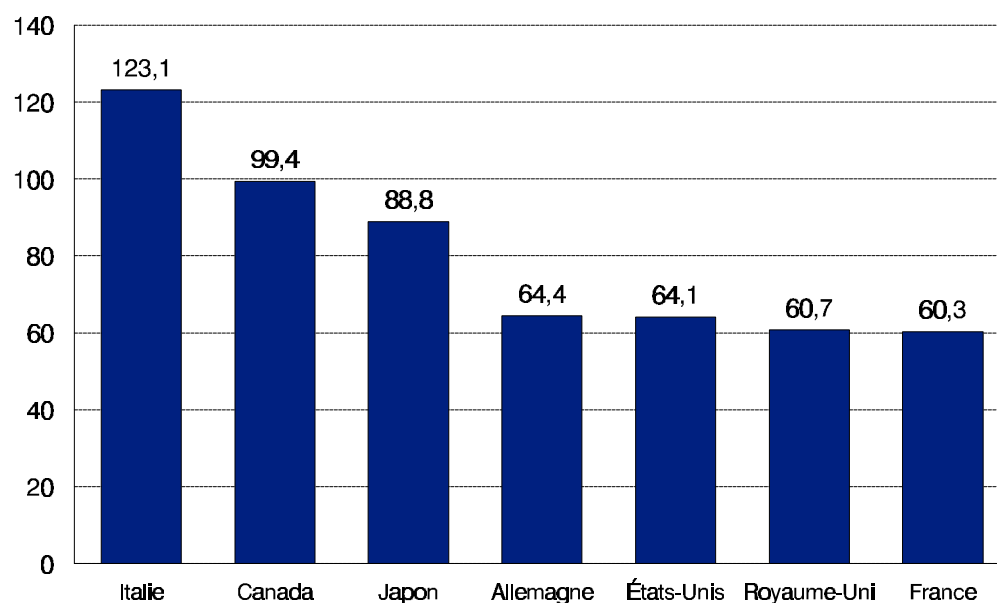
Source: Perspectives économiques de l'OCDE, juin 1996.

NOTE : Les vingt pays considérés sont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

Quant au Canada, il a suivi la même trajectoire, mais avec des résultats beaucoup moins reluisants; les déficits des administrations publiques au Canada ont été généralement beaucoup plus prononcés que ceux des pays de l'OCDE au cours de la période de 1982 à 1996. Ainsi, la dette publique brute a progressé de 44,3 % du PIB en 1980 à 99,4 % en 1996.

Le Canada se situe maintenant au deuxième rang, parmi les sept pays les plus industrialisés (G-7), en ce qui a trait au niveau de la dette en proportion du PIB.

DETTE PUBLIQUE BRUTE DANS LES PAYS DU G-7 (en pourcentage du PIB)



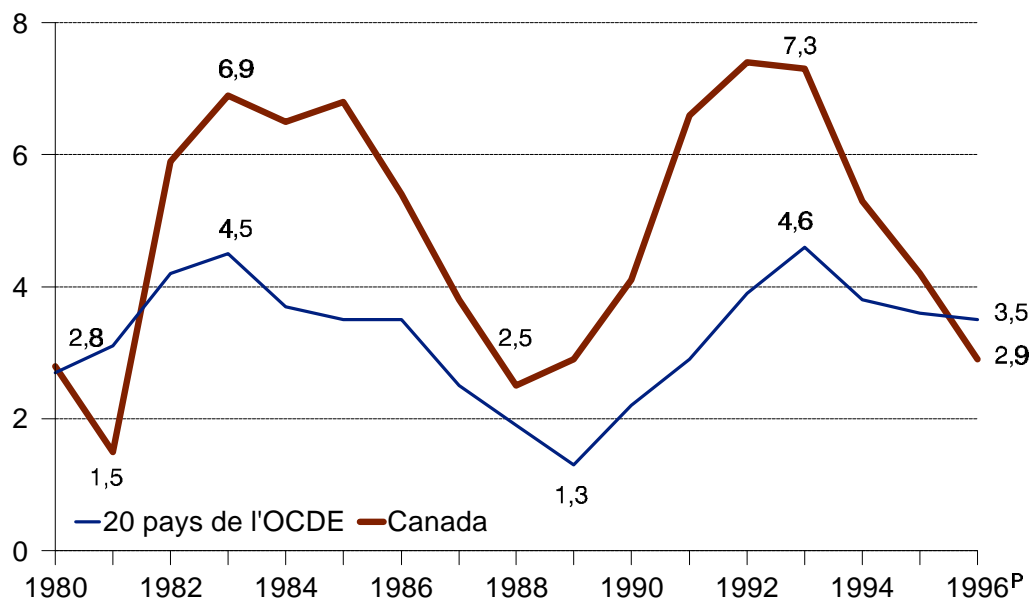
Source : Perspectives économiques de l'OCDE, juin 1996.

Les récessions ont accentué la détérioration des finances publiques

La détérioration des finances publiques des pays de l'OCDE a été substantielle à chacune des deux récessions survenues au début des années quatre-vingts et quatre-vingt-dix. Chaque récession a été accompagnée d'une hausse importante des dépenses des administrations publiques, notamment au chapitre de la sécurité du revenu et de l'assurance-chômage. En même temps, les revenus des gouvernements ont augmenté moins rapidement, ce qui a entraîné une hausse des déficits budgétaires et, par voie de conséquence, de l'endettement des gouvernements.

Ainsi, le déficit budgétaire des administrations publiques des vingt pays considérés par l'OCDE a atteint un niveau de 4,5 % du PIB en 1983, alors que les administrations publiques au Canada enregistraient un déficit correspondant à 6,9 % du PIB. Les déficits des pays de l'OCDE ont à nouveau atteint des niveaux élevés en proportion du PIB lors de la dernière récession.

ÉVOLUTION DU DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (en pourcentage du PIB)



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, juin 1996.

Certains pays comme le Japon, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la Suède ont réalisé des surplus budgétaires au cours de la période de 1984 à 1989, ce qui leur a permis de réduire leur endettement. Toutefois, la plupart des autres pays n'ont pas enregistré la même performance et se sont retrouvés dans une position plus vulnérable à l'aube de la dernière récession.

La croissance économique a subi un ralentissement depuis le début des années soixante

Les finances publiques des pays de l'OCDE ont par ailleurs subi les effets du ralentissement graduel de la croissance économique depuis le début des années soixante. De 5,2 % par année en moyenne au cours des années soixante, le rythme de croissance économique a diminué à 3,4 % durant les années soixante-dix, à 2,7 % pendant la dernière décennie et à 2,0 % depuis le début des années quatre-vingt-dix. Les pays de l'OCDE doivent donc s'adapter à ce contexte qui entraîne une progression de moins en moins rapide de leurs revenus fiscaux.

ÉVOLUTION DU PIB RÉEL DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIALISÉS (Taux de croissance annuel moyen en pourcentage)

	Années 1960	Années 1970	Années 1980	Années 1990 à 1995
États-Unis	4,3	2,7	2,5	2,3
Japon	10,4	5,2	4,0	1,8
Allemagne	4,4	3,1	1,8	2,8
France	5,5	3,7	2,2	1,5
Italie	5,8	3,9	2,4	1,4
Royaume-Uni	2,9	2,4	2,4	1,1
Canada	5,9	4,2	3,0	1,2
Total : G7*	5,6	3,4	2,7	2,0
OCDE*	5,2	3,4	2,7	2,0

* Selon les prix et les taux de change de 1990.

Sources : OCDE , Conference Board du Canada et ministère des Finances du Québec.

B) Le redressement budgétaire est maintenant une priorité

Le redressement de la situation budgétaire des administrations publiques constitue présentement l'une des priorités de la plupart des pays de l'OCDE. Les efforts consentis depuis 1993 ont permis de réduire le déficit global des administrations publiques à 3,5 % du PIB en 1996 pour ce qui est de l'ensemble des vingt pays considérés et à 2,9 % dans le cas du Canada.

Les efforts consistent surtout à réduire les dépenses

L'examen de l'évolution des dépenses et des revenus par rapport au PIB suggère que ces efforts sont effectués davantage par des réductions de dépenses que par des hausses de revenus. Pour la période de 1993 à 1997, il est prévu que les dépenses totales des administrations publiques en proportion du PIB diminueront dans l'ensemble de 1,1 point de pourcentage, alors que les revenus n'augmenteront que de 0,5 point de pourcentage.

Données financières des administrations publiques de vingt pays de l'OCDE (en pourcentage du PIB)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ^P	1997 ^P
Revenus	36,6	36,9	36,9	37,0	37,0	37,2	37,3	37,5
Dépenses	38,8	39,7	40,8	41,6	40,8	40,8	40,8	40,5
Solde financier	-2,2	-2,9	-3,9	-4,6	-3,8	-3,6	-3,5	-3,0
Dette publique brute	58,6	60,4	63,6	67,8	69,4	72,4	74,2	75,4

P: Prévvision.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, juin 1996

C) Les gestes posés par certains pays pour redresser leurs finances publiques

Il est utile d'analyser les moyens mis en oeuvre par certains pays membres de l'OCDE qui ont réalisé un redressement important de leurs finances publiques ou visent à le faire. Il s'agit, selon l'ordre d'importance des redressements budgétaires, de la Suède, la Grèce, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la Belgique, le Danemark, l'Australie, la France et l'Allemagne.

Globalement, le redressement budgétaire dans les neuf pays considérés porte principalement sur des réductions de dépenses.

Dans la quasi-totalité de ces neuf pays, les mesures de restrictions budgétaires ont d'abord et avant tout visé l'appareil gouvernemental. Ainsi, la plupart des gouvernements ont réduit la taille de leur administration publique et plusieurs ont procédé à un gel ou même à une réduction de la rémunération de leurs employés. Certains pays ont également entrepris des réformes dans les grands domaines de dépenses comme l'éducation, la santé, l'assurance-chômage ainsi que les régimes de pension. Des mesures ont également été adoptées pour recycler les personnes affectées par le chômage et faciliter leur réinsertion sur le marché du travail. Enfin, de nombreuses entreprises d'État furent privatisées.

Afin d'augmenter leurs revenus, plusieurs gouvernements ont procédé à un élargissement de certaines assiettes fiscales. Dans certains cas, les taux de contribution à la caisse de sécurité sociale ont été augmentés, de même que le taux de la taxe sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, plusieurs administrations publiques se sont fixé pour objectif d'enrayer l'évasion fiscale et le travail au noir.

La section qui suit présente un sommaire des mesures de redressement budgétaire de chacun des neuf pays.

La Suède

La Suède vise à réduire le déficit global des administrations publiques de 12,3 % du PIB en 1993 à 3,1 % en 1997.

Cet effort sera accompli principalement par le biais de mesures de réduction des dépenses. Ainsi, diverses prestations aux personnes ont été réduites (instauration d'un délai de carence avant de bénéficier de l'assurance-chômage et baisse de la prestation de 90 % à 79 % du salaire, resserrement des bénéficiaires pour les accidentés du travail, retrait de l'allocation pour la garde des enfants, réduction des allocations

familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse). De plus, les subventions aux industries et à l'habitation ainsi que les dépenses militaires ont été réduites. Par ailleurs, deux jours de congé annuel ont été supprimés dans la fonction publique et le programme de formation professionnelle pour les jeunes a été aboli. Ces mesures devraient avoir pour résultat de réduire les dépenses de l'État en regard du PIB de 71,0 % en 1993 à 63,9 % en 1997.

Parmi les mesures de revenus, notons la hausse des cotisations au régime d'assurance-santé et des taxes sur l'énergie et le tabac ainsi que l'obligation pour tous les travailleurs d'adhérer au programme d'assurance-chômage.

La Grèce

La Grèce a amorcé en 1994 un plan qui vise à réduire le déficit global des administrations publiques de ce pays de 14,2 % du PIB en 1993 à 6,8 % en 1997. Ce redressement devrait être réalisé autant par une réduction des dépenses que par l'augmentation des revenus. La stratégie consiste notamment à élargir l'assiette fiscale ainsi qu'à mieux percevoir les impôts. Depuis 1993, les tables de l'impôt sur le revenu des particuliers n'ont pas été indexées en fonction de l'inflation. Le taux marginal de l'impôt a été majoré de 40 % à 45 % et des mesures ont été prises pour enrayer l'évasion fiscale dans ce pays où l'économie souterraine représente entre 20 et 30 % du PIB selon l'évaluation du gouvernement. Par ailleurs, le gouvernement vise à contrôler l'évolution des dépenses publiques, notamment en ne remplaçant que 30 % des employés qui prennent leur retraite. Enfin, un certain nombre d'entreprises d'État ont été privatisées, dont celles qui assuraient la distribution de l'électricité.

La Nouvelle-Zélande

Le gouvernement néo-zélandais s'est distingué au cours des années quatre-vingts par le redressement budgétaire qu'il a accompli ainsi que par la restructuration de son appareil gouvernemental. En 1992, la Nouvelle-Zélande a amorcé un nouveau plan de redressement budgétaire qui lui a permis d'éliminer complètement le déficit budgétaire et même de dégager un surplus correspondant à 3,1 % du PIB en 1995. Ce redressement a été réalisé essentiellement par une réduction des dépenses. À cet égard, notons que des réformes ont été entreprises dans les secteurs de la santé et de l'éducation et que l'universalité de certains programmes de santé et de services sociaux a été abolie. Ainsi, le tiers des salariés parmi les mieux payés doivent maintenant défrayer la totalité du coût d'une consultation médicale ainsi que leurs frais de scolarité universitaire. Par ailleurs, de nouvelles privatisations ont été effectuées, en plus de celles réalisées au cours des années quatre-vingts, et la restructuration de l'appareil public a été poursuivie.

Le Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, le processus de réforme a été amorcé au cours des années quatre-vingts. Le gouvernement a procédé à la privatisation d'au-delà de 50 entreprises importantes, entraînant le transfert de près d'un million d'emplois au secteur privé. Plus récemment, le gouvernement a entrepris la création de nombreuses agences gouvernementales pour dispenser les services auparavant fournis à la population par les divers ministères. En 1994, le Royaume-Uni est entré dans une nouvelle phase d'assainissement budgétaire qui vise à réduire le déficit global des administrations publiques de 7,8 % du PIB en 1993 à 3,7 % en 1997.

Les principales mesures de réduction des dépenses ont touché la défense, l'aide au logement ainsi que le transport. Une réduction de 10 % des dépenses administratives fut appliquée à la fonction publique. Une réforme de l'assurance-chômage a été entreprise, de même qu'une lutte aux fraudeurs de la sécurité sociale. Parmi les mesures visant à augmenter les revenus, on note une augmentation de 1 % des contributions au plan d'assurance national et une hausse des taxes sur les carburants. Enfin, une taxe de 3 % a été imposée sur les primes d'assurance et sur les droits de passage aérien.

La Belgique

La Belgique vise à réduire le déficit global des administrations publiques de 7,1 % du PIB en 1994 à 3,2 % en 1997. Cette amélioration des finances publiques devrait être accomplie autant par des hausses de revenus gouvernementaux que par des réductions des dépenses. Les mesures visant à augmenter les revenus comprennent l'introduction d'une nouvelle taxe sur l'énergie, l'augmentation des taxes sur le tabac et l'essence ainsi que la majoration du taux de la TVA de 19,5 à 20 %. De plus, le gouvernement entend accentuer la lutte contre la fraude fiscale. Par ailleurs, les mesures d'austérité budgétaire consistent en un gel des salaires dans la fonction publique en 1995, un contrôle accru des dépenses de santé et une volonté d'équilibrer la caisse de la sécurité sociale. Enfin, une réforme du régime public de pension a été annoncée cette année afin de tenir compte de l'impact du vieillissement de la population sur la viabilité à long terme de ce régime.

Le Danemark

Le plan financier adopté par les autorités gouvernementales du Danemark fera passer le déficit de 3,9 % du PIB en 1993 à 0,8 % en 1997. Ce redressement budgétaire sera accompli principalement par des mesures visant à réduire les dépenses. Les principales mesures adoptées sont une réforme du régime d'assurance-chômage (réduction de 80 à 60 % du taux de remplacement du salaire, réduction de moitié de la durée des prestations versées aux parents qui prennent un congé sabbatique pour l'éducation des enfants, abolition de la possibilité de recevoir la prestation d'assurance-chômage pour les préretraités de plus de 50 ans), une réduction des dépenses d'investissement et des restrictions concernant les dépenses des collectivités locales. Ces mesures devraient permettre de réduire le ratio des dépenses par rapport au PIB de 63,7 % en 1993 à 61,9 % en 1997.

La stratégie budgétaire du Danemark s'appuie aussi sur un renforcement progressif des revenus de l'État. Les principales mesures visant à augmenter les revenus consistent en un élargissement de la base d'imposition des revenus pour les ménages et les entreprises, une augmentation des taxes sur l'essence, ainsi qu'une hausse des retenues sur les salaires et des impôts prélevés par les administrations locales.

L'Australie

Le gouvernement australien vise à réduire graduellement le déficit budgétaire des administrations publiques de 4,0 % du PIB qu'il était en 1994 à 1,6 % en 1997. Ce redressement budgétaire sera réalisé notamment par une série de mesures visant à accroître les revenus, dont une augmentation du taux de l'impôt des corporations de 33 % à 36 %, une hausse des prélèvements pour l'assurance-santé de 1,4 % à 1,5 %, un relèvement de 10 % des taxes d'accises sur l'essence et le tabac ainsi qu'une augmentation des cotisations au régime public de pension. Par ailleurs, le gouvernement australien vise à limiter la croissance de ses dépenses selon le rythme de progression du PIB. Enfin, certaines entreprises d'État seront privatisées, dont celles effectuant la distribution d'électricité.

La France

La France a également entrepris de redresser la situation de ses finances publiques. Le gouvernement vise à réduire le déficit budgétaire des administrations publiques de 5,8 % du PIB en 1994 à 3,0 % en 1997. Pour y parvenir, une réforme en profondeur du système de santé et de sécurité sociale a été annoncée à l'automne 1995. À cet égard, le gouvernement vise à rembourser la dette accumulée par le régime de sécurité sociale et à limiter par la suite le déficit annuel à 2,5 % des dépenses totales. Ainsi, la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein sera allongée de 37,5 à 40 ans, les prestations familiales deviendront imposables à compter de 1997, un dispositif sera instauré afin d'ajuster automatiquement les modes de rémunération des médecins pour limiter le croissance des dépenses selon l'inflation et un programme d'incitation à la retraite sera introduit pour les médecins âgés de 56 à 65 ans.

Par ailleurs, le gouvernement français prévoit abolir en 1997 tous les postes des employés civils qui prendront leur retraite, modérer la croissance de la masse salariale et diminuer de 5 % les dépenses de fonctionnement de l'État. Selon l'évaluation de l'OCDE, l'ensemble des mesures adoptées depuis 1995 devraient avoir pour effet de réduire les dépenses publiques de 54,2 % du PIB en 1994 à 53,7 % en 1997. Parmi les mesures visant à accroître les revenus, on note une hausse du taux de la TVA de 18,6 % à 20,6 %, une augmentation de l'impôt des entreprises de 33,3 % à 36,6 %, la suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité ainsi que l'abolition de la réduction d'impôt pour les intérêts résultant d'emprunts contractés pour l'acquisition d'une résidence familiale.

L'Allemagne

Le déficit budgétaire des administrations publiques en Allemagne s'est établi à 3,5 % du PIB en 1995 et atteindra probablement 4,0 % du PIB cette année. Ce résultat est attribuable à la faible croissance des revenus qui résulte du ralentissement de la croissance économique, à la hausse du chômage ainsi qu'à des déficits importants enregistrés par les caisses d'assurance-retraite et d'assurance-maladie.

La volonté de réduire le déficit du régime de sécurité sociale a déjà conduit le gouvernement à augmenter le taux des cotisations de retraite de 18,6 à 19,2 %, tandis que le taux des cotisations d'assurance-maladie a été augmenté d'environ 0,5 % des salaires bruts. De plus, des lois limitant l'augmentation des budgets des hôpitaux à celle des salaires nets dans le secteur public ainsi que la durée des prestations de l'assurance-chômage ont été adoptées.

Étant donné la faible reprise économique prévue pour 1997 et dans le but de réduire le déficit des administrations publiques à 3,0 % du PIB, le gouvernement a annoncé récemment un ensemble de mesures qui visent surtout à réduire les dépenses. Ainsi, les dépenses fédérales seront réduites de 2,5 % dès 1996. Un accord a été conclu sur une augmentation réduite des salaires dans le secteur public. Diverses mesures de resserrement seront prises afin de réduire les coûts du régime de pension, dont le relèvement de l'âge de la retraite. Enfin, les indemnités de maladie seront réduites et d'autres mesures assureront une meilleure maîtrise des dépenses de santé. Par ailleurs, une augmentation des taux de cotisation au régime public de retraite permettra de dégager des revenus supplémentaires.

CONCLUSION

L'assainissement des finances publiques est maintenant une priorité pour tous les gouvernements au Canada ainsi que dans la plupart des pays industrialisés.

Plusieurs provinces canadiennes ont amorcé leur redressement budgétaire avant le Québec. Elles bénéficient maintenant des fruits de ce redressement puisque six provinces ont éliminé leur déficit budgétaire en 1995-1996; en 1996-1997, sept provinces s'acheminent vers un surplus.

L'examen des plans de redressement adoptés par les provinces montre qu'elles ont procédé principalement par des réductions dans leurs dépenses de programmes. Les mesures appliquées par les gouvernements provinciaux ont touché la rémunération de leurs employés et les grands domaines de dépenses comme la santé et les services sociaux, l'éducation et la sécurité du revenu.

Par ailleurs, on constate que la plupart des pays de l'OCDE ont adopté une stratégie budgétaire analogue qui s'appuie principalement sur la réduction des dépenses.

Actuellement, le redressement des finances publiques dans certaines provinces est suffisamment avancé pour qu'elles puissent commencer à rembourser leur dette ou consentir une baisse des impôts. Une telle situation renforce la nécessité pour le gouvernement du Québec de poursuivre le plan financier rigoureux qu'il s'est donné cette année pour atteindre l'équilibre budgétaire en 1999-2000.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :

- Croissance des dépenses de programmes des provinces

ANNEXE 2 :

- Sommaire des mesures de redressement prises par les provinces

ANNEXE 1

CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DES PROVINCES (en pourcentage)

	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96
Québec	8,1	7,5	4,8	0,1	1,8	-0,3
Terre-Neuve	6,8	2,2	2,6	-3,4	4,1	-1,8
Île-du-Prince-Édouard	6,4	4,7	2,9	1,0	0,8	-5,4
Nouvelle-Écosse	5,9	3,7	3,2	-2,8	-1,4	2,2
Nouveau-Brunswick	7,6	4,6	1,6	-1,1	1,0	1,5
Ontario	12,9	12,7	3,1	-5,2	1,2	1,0
Manitoba	6,4	5,4	2,6	-3,1	1,1	3,1
Saskatchewan	13,2	-3,4	-3,7	-3,5	3,4	3,6
Alberta	7,0	1,4	3,0	-7,8	-12,8	-3,0
Colombie-Britannique	13,7	14,0	3,7	5,1	5,7	0,8
Moyenne simple (excluant le Québec)	8,9	5,0	2,1	-2,3	0,3	0,2

ANNEXE 2

Sommaire des mesures de redressement prises par les provinces

TABLEAU A.1
SOMMAIRE DES MESURES DE COMPRESSION
DES DÉPENSES DES PROVINCES

MESURES	TERRE-NEUVE	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
<p>MASSE SALARIALE</p> <p>Gel des salaires ou augmentation des salaires limitée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 1991, gel des salaires de tous les employés, cadres, hauts fonctionnaires et membres de l'Assemblée législative. • En 1992, gel de la rémunération globale des médecins. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993, gel des salaires des employés, cadres et hauts fonctionnaires.
<p>Réduction des salaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De 1993 à 1995, réduction de 6,6 % de la cotisation du gouvernement aux régimes de pension. • En 1996, réduction de 11% des allocations et bénéfices des membres de l'Assemblée législative. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le 17 mai 1994, réduction de 7,5 % des salaires des employés, cadres, hauts fonctionnaires et membres de l'Assemblée législative (dans le cas des employés dont le revenu est égal ou inférieur à 28 000 \$, réduction de 3,75 %). • En 1995, réduction des bénéfices reliés aux régimes de retraite des enseignants.
<p>Congé sans solde</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 1995, une journée et demie de congé sans solde pour les employés, cadres et hauts fonctionnaires. 	
<p>Gel ou réduction des effectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 1992, gel de l'embauche. Pour les années suivantes, gel de l'embauche, sauf exception. • En 1995, coupure de 475 postes. • En 1996, réduction du nombre de membres de l'Assemblée législative et coupure de 1 000 postes. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993, instauration d'un programme d'incitation au départ volontaire.

NOUVELLE-ÉCOSSE	NOUVEAU-BRUNSWICK
<ul style="list-style-type: none"> • En 1992 et 1993, gel des honoraires des médecins et augmentation limitée à 3% en 1994. • En 1994, gel d'un an de la rémunération au mérite et des augmentations d'échelon des employés, cadres et hauts fonctionnaires . 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1992, augmentation des salaires limitée pour les employés, cadres et hauts fonctionnaires. • De 1991 à 1995, gel des salaires des membres de l'Assemblée législative. • En 1994, gel des salaires des employés. • En 1994 et 1995, gel des salaires des cadres et hauts fonctionnaires
<ul style="list-style-type: none"> • En 1993, réduction des allocations de retraite consenties aux députés. • Le 1^{er} novembre 1994, réduction de 3% des salaires de tous les employés (sauf ceux gagnant moins de 25 000 \$), cadres, hauts fonctionnaires, membres de l'Assemblée législative et médecins. 	
<ul style="list-style-type: none"> • En 1993, cinq jours de congé sans solde pour tous les employés gagnant plus de 22000 \$. 	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 1994, congé non rémunéré de trois jours, sauf pour les employés dans les services essentiels.
<ul style="list-style-type: none"> • En 1993, gel de l'embauche dans les services non essentiels. • Depuis 1994, instauration d'un programme d'encouragement à la retraite anticipée pour les fonctionnaires et les enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 1992, abolition de près de 3000 postes équivalents temps complet. • En 1996, instauration d'un programme d'encouragement à la retraite anticipée et au départ volontaire.

TABLEAU A.1 (suite)
SOMMAIRE DES MESURES DE COMPRESSION
DES DÉPENSES DES PROVINCES

MESURES	ONTARIO	MANITOBA
<p>MASSE SALARIALE</p> <p>Gel des salaires ou augmentation des salaires limitée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 1992, augmentation des salaires des employés limitée à 1 %. • De 1992 à 1995, gel des salaires des cadres, hauts fonctionnaires et membres de l'Assemblée législative. • De 1993 à 1995, gel des salaires des employés et gel de la rémunération au mérite. 	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 1993, gel des salaires des employés, cadres, hauts fonctionnaires et députés.
<p>Réduction des salaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 1992, report de l'application des mesures d'équité salariale. • En 1995, le gouvernement a limité à 500 millions de dollars le coût des mesures d'équité salariale. • En 1996, coupure de 5% des allocations versées aux membres de l'Assemblée législative et abolition de leur régime de pension. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993, réduction de 3,8% de la rémunération des membres de l'Assemblée législative, membres de commissions et de conseils, et des juges de la cour provinciale.
<p>Congé sans solde</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De 1993 à 1995, congé sans solde variant entre 5 et 10 jours par année pour les employés, cadres et hauts fonctionnaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993 et 1994, 10 jours de congé sans solde pour les employés, cadres et hauts fonctionnaires.
<p>Gel ou réduction des effectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 1992, réduction de 2500 postes sur deux ans. • En 1993, abolition de 5000 postes. Par ailleurs, réduction de 10 % des postes de hauts fonctionnaires et de 7 % des autres postes de gestion. • En 1996, annonce de l'abolition de 10 600 postes sur deux ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • De 1992 à 1995, élimination de 1 424 postes. • En 1996, élimination de 350 postes.

SASKATCHEWAN	ALBERTA	COLOMBIE-BRITANNIQUE
<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 1992, gel de la rémunération des membres de l'Assemblée législative et gel des échelles salariales des cadres et hauts fonctionnaires. • Le 1^{er} octobre 1993, augmentation de 2 % des salaires des employés. • En 1994, augmentation de 2% des salaires des professionnels et des gestionnaires. • Augmentation de 1% des bénéfices des employés en avril 1996, octobre 1996 et octobre 1997 respectivement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 1991 et 1994, gel des salaires des cadres. • En 1995 et 1996, gel des salaires des employés, cadres et hauts fonctionnaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • À compter de 1992, gel du traitement et des allocations versées aux membres de l'Assemblée législative. • À compter de 1993, gel des salaires et allocations des hauts fonctionnaires et sous-ministres gagnant plus de 100 000 \$. • En 1996, gel de la rémunération et des avantages sociaux des employés et des médecins.
<ul style="list-style-type: none"> • En 1992, réduction de 5% du traitement des ministres et coupure permanente de 25% des allocations versées aux membres de l'Assemblée législative qui assument des fonctions supplémentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1992, abolition du régime de pension des députés. • Le 1^{er} janvier 1994, coupure de 5 % de la rémunération des députés et des travailleurs du secteur de la santé. • Le 1^{er} avril 1994, réduction de 5 % des salaires des autres fonctionnaires, cadres et hauts fonctionnaires (entente négociée). 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993, réduction de 5 % de la rémunération du premier ministre et des ministres. • En 1996, élimination du régime de pension des membres de l'Assemblée législative.
<ul style="list-style-type: none"> • En 1992, coupure de 500 postes. • En 1996, coupure de 582 postes. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1992, gel de l'embauche. • De 1992 à 1995, coupure de 6 843 postes. • En 1996, coupure additionnelle de 3 160 postes. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993, élimination de 5% des postes de hauts fonctionnaires. • En 1995, abolition de 450 postes de gestionnaires. • En 1996, coupure de 2 200 postes.

**TABLEAU A.2
SOMMAIRE DES MESURES DE COMPRESSION
DES DÉPENSES DES PROVINCES**

MESURES	TERRE-NEUVE	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
<p>SANTÉ</p> <p>Réorganisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 1994-1995, réduction de 25 à 8 du nombre de conseils d'administration des hôpitaux; élimination de 50 lits de soins de courte durée grâce à la réduction de la durée d'hospitalisation et à l'augmentation des chirurgies d'un jour. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993-1994, réduction des dépenses par la création de l'Agence des services communautaires et de santé, laquelle regroupe les activités du « Department of Health and Social Services », du « Hospital and Health Services Commission » et « Addiction Services ».
<p>Désassurance des soins dentaires ou des soins optométriques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 1992-1993 et 1994-1995, désassurance partielle des soins dentaires des enfants. Le programme ne couvre maintenant que les soins essentiels. • En 1994-1995, resserrement de l'aide pour l'obtention de verres correcteurs. 	
<p>Restriction au programme de médicaments</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 1995-1996, restrictions appliquées au programme de médicaments. Par exemple, certains médicaments ne sont plus remboursés. • En 1996-1997, révision de la liste de médicaments assurés afin de rendre certains médicaments assurables seulement dans certaines circonstances. 	
<p>Diminution du panier de services médicaux ou de services hospitaliers</p>		

NOUVELLE-ÉCOSSE	NOUVEAU-BRUNSWICK
<ul style="list-style-type: none"> En 1993-1994, introduction d'une réforme du système de santé et réaffectation des ressources dans le cas de soins infirmiers à domicile. 	<ul style="list-style-type: none"> En 1996-1997, réforme du système de santé sur une période de trois ans. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - limite aux crédits alloués pour les services dispensés par les médecins. - abolition de 220 postes équivalents temps complet.
<ul style="list-style-type: none"> En 1992-1993, désassurance des examens de la vue de routine dans le cas des personnes âgées entre 20 et 64 ans. 	
<ul style="list-style-type: none"> En 1992, contribution des personnes âgées correspondant à 20 % du coût des médicaments. Depuis 1993, augmentation de la contribution annuelle (150 \$ à 400 \$) des personnes âgées non admissibles au supplément de revenu garanti. En 1994-1995, introduction d'une prime annuelle (215 \$) et d'une franchise (200 \$). 	<ul style="list-style-type: none"> En 1992-1993 et 1993-1994, baisse du remboursement du prix des médicaments assurés et contrôle de la quantité distribuée de médicaments sur ordonnance. En 1996-1997, augmentation de la franchise payée par les personnes âgées et les bénéficiaires de l'aide sociale pour les médicaments sur ordonnance.

**TABLEAU A.2 (suite)
SOMMAIRE DES MESURES DE COMPRESSION
DES DÉPENSES DES PROVINCES**

MESURES	ONTARIO	MANITOBA
<p>SANTÉ</p> <p>Réorganisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993-1994, augmentation du contrôle des cartes d'assurance-maladie. • En 1994-1995, fusion de certains services administratifs des hôpitaux d'une même région. • En 1996-1997, maintien des budgets mais réaménagement de façon à répondre aux nouveaux besoins (nouvelles technologies, vieillissement de la population, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 1992-1993, réforme majeure du système de santé : décentralisation et recours accru aux services de santé communautaires; fermeture ou changement de vocation de près de 1 000 lits d'hôpitaux. • En 1994-1995, entente de cinq ans avec les médecins pour réduire les coûts des services et limiter l'augmentation des honoraires à moins que les économies ciblées soient réalisées.
<p>Désassurance des soins dentaires ou des soins optométriques</p>		<ul style="list-style-type: none"> • De 1992-1993 à 1995-1996, réduction des soins dentaires et optométriques. • En 1996-1997, désassurance des soins optométriques des personnes de 19 à 64 ans.
<p>Restriction au programme de médicaments</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993-1994, resserrement de la gestion du régime de médicaments gratuits (notamment, révision des honoraires des pharmaciens, contribution des consommateurs au paiement des médicaments). • En 1996-1997, autres modifications au programme de médicaments. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1992-1993, restrictions appliquées au programme de médicaments et augmentation de 10 % de la contribution des consommateurs et autre augmentation de 10% en 1993-1994. • En 1996-1997, introduction d'un critère d'admissibilité au programme de médicaments basé sur le revenu familial.
<p>Diminution du panier de services médicaux ou de services hospitaliers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993-1994, réduction du remboursement du coût des services médicaux non urgents reçus à l'étranger; annulation de la couverture des résidents temporaires; gel des dépenses dans les laboratoires commerciaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 1992-1993, élimination des services d'entretien à domicile, augmentation des frais pour les soins personnels à domicile.

SASKATCHEWAN	ALBERTA	COLOMBIE-BRITANNIQUE
<ul style="list-style-type: none"> Réorganisation du système de santé : regroupement de 400 commissions en 30 commissions régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 1992-1993, réorganisation du système de santé sur une base régionale et diminution de 11,3 % des dépenses; entre autres, réduction du nombre de lits de soins de courte durée et réduction de la durée de séjour à l'hôpital; suppression de 2 000 lits d'hôpitaux et fermeture de certains établissements; réduction des taux de remboursement des frais payés pour les soins reçus à l'extérieur du Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> En 1995-1996, réorganisation du système de santé sur une base régionale.
<ul style="list-style-type: none"> En 1992-1993, abolition de la gratuité des examens de la vue pour les 19-64 ans (sauf les familles à faibles revenus) et diminution de l'accessibilité au programme de soins dentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 1992-1993, désassurance des soins optométriques des adultes de 19 à 64 ans et modification à la couverture des soins dentaires et optométriques aux personnes âgées. 	
<ul style="list-style-type: none"> En 1993-1994, diminution de l'accessibilité au programme de médicaments sur ordonnance et augmentation de la contribution des bénéficiaires, sauf les familles à faible revenu et durant les urgences. 	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement des médicaments au prix le plus bas. 	<ul style="list-style-type: none"> En 1995-1996, adoption de la méthode de fixation des prix en fonction d'un prix de référence; certains médicaments ne sont plus remboursés.

**TABLEAU A.3
SOMMAIRE DES MESURES DE COMPRESSION
DES DÉPENSES DES PROVINCES**

MESURES	TERRE-NEUVE	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
<p>ÉDUCATION</p> <p>Réorganisation, réduction ou abolition des subventions, diminution de l'aide financière, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis septembre 1994, aide financière aux étudiants uniquement sous forme de prêts. • En 1995-1996, réduction de 2,2 % de la subvention au Memorial University. • En 1996-1997 : <ul style="list-style-type: none"> - réduction de 8 millions de dollars de la subvention au Memorial University et 3 millions de dollars additionnels durant les deux prochaines années; - réduction de 27 à 10 du nombre de commissions scolaires; - restructuration du niveau collégial : diminution de 5 à 1 du nombre de conseils et centralisation de l'administration. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993-1994, réduction des dédoublements et accroissement de l'efficacité de la gestion du système d'éducation.
<p>SÉCURITÉ DU REVENU ET SERVICES SOCIAUX</p> <p>Réorganisation, gel ou baisse des prestations, diminution de l'accessibilité, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993-1994, gel des prestations d'aide sociale et de l'aide pour les services à domicile; diminution de l'aide au titre des transports; projet pilote pour réduire la fraude et extension de ce projet jusqu'en 1996-1997. • En 1996-1997, réduction de certains bénéficiaires (par exemple, restrictions appliquées au programme d'aide financière pour les achats de meubles). 	

NOUVELLE-ÉCOSSE	NOUVEAU-BRUNSWICK
<ul style="list-style-type: none"> • En 1995-1996, réduction de 22 à 7 du nombre de commissions scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1992-1993, réduction de 42 à 18 du nombre de commissions scolaires. • En 1996, réduction de 18 à 2 du nombre de commissions scolaires (une commission pour les francophones et une autre pour les anglophones).
<ul style="list-style-type: none"> • En 1993-1994, diminution de l'accessibilité aux prestations. • En 1995-1996, lancement d'une réforme de l'aide sociale. Le régime va passer d'un système à deux paliers d'administration (local et provincial) à un palier d'administration unique (provincial). Il y a deux projets pilotes (Cap Breton County et Halifax Regional Municipalities). 	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 1992-1993, réforme majeure de l'aide sociale : les changements visent à encourager l'autonomie des bénéficiaires par la formation, le perfectionnement et les stages en entreprise. • Entre 1995-1996 et 1997-1998, réduction de 75 postes équivalents temps complet.

**TABLEAU A.3 (suite)
SOMMAIRE DES MESURES DE COMPRESSION
DES DÉPENSES DES PROVINCES**

MESURES	ONTARIO	MANITOBA
<p>ÉDUCATION</p> <p>Réorganisation, réduction ou abolition des subventions, diminution de l'aide financière, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À compter de 1992-1993, aide financière aux étudiants uniquement sous forme de prêts. • En 1995-1996, compression de 3 % dans le système scolaire et de 7 % dans les établissements d'enseignement postsecondaires. • En 1996-1997, réduction des paiements de transferts aux conseils scolaires (-400 M\$); aux collèges (-120 M\$) et aux universités (-280 M\$); intention de rendre la maternelle facultative en milieu rural; réduction du nombre de conseils scolaires et mise en place d'un programme de quatre ans au niveau secondaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993-1994, réduction de 2 % des subventions de fonctionnement versées aux universités et, dorénavant, aide aux étudiants uniquement sous forme de prêts. • En 1994-1995, réduction de 2,6 et 2,7 % des subventions de fonctionnement versés aux collèges et aux universités respectivement. • En 1996-1997, réduction de 2 % des subventions versées aux écoles; réduction de 2% des subventions de fonctionnement versées aux universités; fusion et réorganisation des programmes de formation.
<p>SÉCURITÉ DU REVENU ET SERVICES SOCIAUX</p> <p>Réorganisation, gel ou baisse des prestations, diminution de l'accessibilité, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993-1994, dépôt direct obligatoire des chèques de prestations d'aide sociale, réduction du nombre de formulaires, vérification plus sévère de l'admissibilité et réduction des niveaux de prestations pour certaines clientèles. • En 1994-1995, gel des prestations au niveau de 1993-1994. • En 1996-1997, baisse des prestations de 21,6 % en moyenne; exclusion des bénéficiaires fréquentant un collège ou une université (17 000 personnes exclues); hausse des loyers de certains logements à prix modiques aux prix du marché. 	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 1992-1993, plusieurs modifications ont été apportées au régime d'aide sociale. Entre autres, augmentation de trois à six mois de la période de réduction de 30 \$ par mois des prestations aux nouveaux bénéficiaires; réduction des bénéfices reliés aux programmes de médicaments, aux soins dentaires et optométriques; resserrement de l'admissibilité; diminution des subventions pour les frais de garderie; stratégie pour augmenter l'employabilité des assistés sociaux.

SASKATCHEWAN	ALBERTA	COLOMBIE-BRITANNIQUE
<ul style="list-style-type: none"> • Entre 1991-1992 et 1996-1997, réduction des subventions au secteur de l'éducation: <ul style="list-style-type: none"> — de 4,9 % aux niveaux primaire et secondaire; — de 5,9 % au niveau universitaire; — de 9,0 % dans les collèges techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1992-1993, création de divisions régionales des commissions scolaires. • Du 1992-1993 à 1996-1997, réduction de 6,2 % des subventions aux commissions scolaires et aux écoles privées. • De 1992-1993 à 1996-1997, baisse de 15,3 % des subventions aux institutions d'enseignements postsecondaires. • En 1994-1995, réduction du nombre de conseils scolaires de 181 à 66; centralisation du financement au niveau provincial et réduction des subventions pour le transport des enfants handicapés d'âge préscolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1995-1996, resserrement de l'aide financière aux étudiants. • En 1996-1997, diminution du nombre de commissions scolaires afin de réduire les dépenses de 120 millions de dollars au cours des quatre prochaines années.
	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993, introduction d'une réforme majeure de l'aide sociale. • De 1992-1993 à 1996-1997 réduction de 19 % dans les budgets. • En 1993-1994, baisse des prestations. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1994-1995, lutte à la fraude et mesures incitatives au retour sur le marché du travail. • En 1995-1996, resserrement de l'admissibilité par l'introduction d'une clause de trois mois de résidence avant d'être admissible au régime. De plus, les bénéficiaires doivent participer à des programmes de formation et de recherche d'emploi.

**TABLEAU A.4
SOMMAIRE DES MESURES D'AUGMENTATION
DES REVENUS AUTONOMES**

MESURES	TERRE-NEUVE	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS	<ul style="list-style-type: none"> • Du 1^{er} juillet 1992 au 1^{er} janvier 1993, trois hausses consécutives du taux s'appliquant sur l'impôt fédéral de base, le taux est passé de 62 à 69 %. • En 1996, introduction d'une surtaxe de 10 % sur les revenus supérieurs à 60 000 \$. 	
IMPÔT SUR LE REVENU DES CORPORATIONS ET TAXE SUR LA MASSE SALARIALE	<ul style="list-style-type: none"> • En 1992, augmentation de 1,5 à 2 % du taux de la taxe sur la masse salariale et élargissement de l'assiette. • En 1996, augmentation de 3 à 4 % du taux de la taxe sur le capital des banques et institutions financières. 	
TAXE DE VENTE		<ul style="list-style-type: none"> • En 1993, élargissement de l'assiette aux vêtements et équipements de sport, chaussures de sports, animaux domestiques, etc.
TAXE SUR LE TABAC ET TAXE SUR LE CARBURANT	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 1992 et 1994, hausse de la taxe de 6,78 à 10,28 cents par cigarette et de 4,52 à 6,85 cents le gramme sur le tabac fin. • Entre 1992 et 1994, hausse de 2,8 cents le litre d'essence et de 0,9 cent le litre de diesel. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1993, hausse d'un point de pourcentage de la taxe sur l'essence, de 23 à 24 %.
AUTRES REVENUS		

NOUVELLE-ÉCOSSE	NOUVEAU-BRUNSWICK
<ul style="list-style-type: none"> En 1993, introduction d'une surtaxe de 20% sur l'impôt à payer entre 7 000 et 10 499 \$ et de 30 % sur l'excédent. 	<ul style="list-style-type: none"> Au 1^{er} janvier 1993, hausse de l'impôt fédéral de base de 60 à 62 % et de 62 à 64 % au 1^{er} janvier 1994.
<ul style="list-style-type: none"> En 1996, introduction d'une taxe de 0,25% sur le capital des banques et institutions financières ayant un capital supérieur à 5 millions de dollars. 	
<ul style="list-style-type: none"> À compter du 1^{er} octobre 1993, augmentation de 10 à 11 % du taux de la taxe de vente et élargissement de l'assiette aux services commerciaux, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> En 1993, élargissement de l'assiette à certains vêtements et chaussures.
<ul style="list-style-type: none"> À compter du 1^{er} octobre 1993, hausse de 11,1 à 13,5 cents le litre d'essence et de 13,3 à 15,4 cents le litre de diesel. 	

**TABLEAU A.4 (suite)
SOMMAIRE DES MESURES D'AUGMENTATION
DES REVENUS AUTONOMES**

MESURES	ONTARIO	MANITOBA
IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS	<ul style="list-style-type: none"> De juillet 1992 à juillet 1993, hausse de 53 à 58 % de l'impôt fédéral de base et hausse de la surtaxe (à 14 % sur l'impôt à payer excédant 5 500 \$ et à 20 % excédant 8 000 \$). 	<ul style="list-style-type: none"> En 1993, réduction du crédit d'impôt foncier de 325 \$ à 250 \$ et abolition du remboursement de l'impôt foncier sociale pour les retraités. En 1996, abolition du crédit d'impôt foncier et du crédit d'impôt pour tenir compte de la hausse du coût de la vie pour les bénéficiaires de l'aide sociale.
IMPÔT SUR LE REVENU DES CORPORATIONS ET TAXE SUR LA MASSE SALARIALE	<ul style="list-style-type: none"> En 1993, introduction d'un impôt minimum pour les grandes entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> En 1994, abolition de l'exemption de la taxe sur le capital des sociétés Manitoba Hydro et Manitoba Telephone System. En 1996, abolition de l'exemption de la taxe sur la masse salariale à l'égard des dépenses de formation.
TAXE DE VENTE	<ul style="list-style-type: none"> Depuis le 1^{er} mai 1993, élargissement de l'assiette aux primes d'assurance. 	<ul style="list-style-type: none"> En 1993, élargissement de l'assiette et imposition de la taxe à la juste valeur marchande des véhicules de tourisme.
TAXE SUR LE TABAC ET TAXE SUR LE CARBURANT		<ul style="list-style-type: none"> En 1993, augmentation de 10,5 cents à 11,5 cents le litre d'essence et réduction du taux préférentiel de la taxe sur le carburant de 3,5 cents à 2,5 cents le litre.
AUTRES REVENUS		

SASKATCHEWAN	ALBERTA	COLOMBIE-BRITANNIQUE
<ul style="list-style-type: none"> En 1992, introduction d'une surtaxe de 10 % sur l'impôt des particuliers pour réduire le déficit (depuis 1995, elle sert à réduire la dette). 		<ul style="list-style-type: none"> En 1992, hausse de 51,5 à 52,5 % du taux s'appliquant à l'impôt fédéral de base et hausse de la surtaxe à 20% de l'impôt entre 5 300\$ et 8 999 \$ et à 30 % sur l'excédent. En 1993, majoration de la surtaxe à 30 % sur l'impôt entre 5 300 \$ et 8 999 \$ et à 50 % sur l'excédent .
<ul style="list-style-type: none"> En 1992, augmentation de 16 à 17 % du taux général d'imposition des corporations. Entre 1992 et 1993, augmentation de 2 à 3,6 % du taux de la surtaxe sur le capital des grandes sociétés oeuvrant dans le secteur des ressources. 		<ul style="list-style-type: none"> En 1992, hausse de 9 à 10 % et de 15 à 16 % des taux d'imposition des petites et grandes entreprises respectivement; élargissement de l'impôt sur le capital à toutes les sociétés et hausse de 2 à 3 % de celui sur le capital des banques.
<ul style="list-style-type: none"> En 1992, hausse de 7 à 8 % du taux de la taxe de vente et autre hausse de 8 à 9 % en 1993. En 1992, élargissement de l'assiette aux produits du tabac, aux vêtements et aux souliers. 		<ul style="list-style-type: none"> En 1992, élargissement de l'assiette à tous les services juridiques (sauf, ceux d'aide juridique) et des télécommunications non vocales. En 1993, majoration de 6 à 7 % du taux de la taxe de vente et élargissement de l'assiette à certains services.
<ul style="list-style-type: none"> En 1992, hausse de 10 à 13 cents le litre d'essence et autre hausse de 13 à 15 cents le litre, à compter du 19 mars 1993. Hausse de 7 à 9 cents le litre de propane au 19 mars 1993. En 1992, augmentation de la taxe sur le tabac (6,68 à 8,0 cents par cigarette et de 4,4 à 5,3 cents le gramme sur le tabac en vrac). 		<ul style="list-style-type: none"> En 1992, hausse de 2 à 5 cents le litre de la taxe sur l'essence utilisé pour les avions. En 1993, majoration de 0,8 cent de la taxe sur le gaz naturel; hausse de 1 cent le litre de la taxe sur l'essence et le diesel; hausse de 21\$ à 22 \$ de la taxe sur la cartouche de cigarettes et de 8,0 à 8,4 cents de la taxe sur le gramme de tabac en vrac.
<ul style="list-style-type: none"> En 1993 et 1994, augmentation de la tarification (permis de conduire et droits d'immatriculation). 	<ul style="list-style-type: none"> De 1992 à 1995, augmentation des primes d'assurance-santé (de 26 \$ à 34 \$ par personne et de 52 \$ à 68 \$ par famille). 	<ul style="list-style-type: none"> En 1993, augmentation moyenne de 3 % des primes de l'assurance-maladie.